

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le 10 février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CEYRESTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick GHIGONETTO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 2 février 2022

Présents : MM. GHIGONETTO, BURCHERI, ORTIZ, SCOZZARO, GALLERAND, AZALBERT, PORTALES, MOMBELLI, LACOMBLEZ, PASTOR, RICO, VIVIANI, FARRIS, OHANIAN, KABAKIAN, GALLI, CRUCIANI, CARIGNANO JAILLON, DELERNIAS, CORDOU, MOSCHETTI, KELLER, CORCIONE, BIGORNE, GUIEU

Absents, excusés représentés : MM. RENAULT, BLAIN

Absents, non représentés :

Secrétaire : Mme MOSCHETTI

### Objet : 2022.02 – Budget Primitif 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3500 habitants,

VU la délibération municipale n°2021.55 du 16 décembre 2021, prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

CONSIDERANT le budget primitif présenté pour l'exercice 2022,

Monsieur Jean-Paul GALLERAND, Adjoint délégué aux Finances, soumet au Conseil Municipal le projet de délibération suivant.

Conformément aux textes réglementaires ci-dessus mentionnés, le projet de Budget Primitif 2022 ci-annexé est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, le vote étant effectué par Chapitre.

L'évolution du budget est maîtrisée tant sur la section fonctionnement qu'investissement. Le budget 2022 est équilibré et sincère.

Le report d'excédent est cependant diminué. En effet, la date prématurée du vote du budget primitif 2022, avant le vote du compte de gestion et du compte administratif, donne un résultat provisoire de l'exécution budgétaire 2021. Ce chiffre a donc été évalué à la baisse pour une gestion prudente des finances publiques.

Le compte de gestion et le compte administratif seront votés lors d'un prochain conseil municipal.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal d'adopter le projet de Délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, chapitre par chapitre, avec 23 voix POUR, 2 voix CONTRE, et 2 ABSTENTIONS,

ADOpte le budget primitif 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section fonctionnement : 4 283 637.27 €
  - Section Investissement : 4 286 753.31 €
- TOTAL : 8 570 390.58 €

Ceyreste, le 11 février 2022

  
Le Maire, Patrick GHIGONETTO